



Yacht Club de St Vaast



Club des plaisanciers Grandcomaiserais

Avis de Course

Challenge de la Baie de Veys Samedi 08 et dimanche 09 juin

1. ORGANISATION

Le Challenge de la Baie des Veys est organisé conjointement par le YCSV et le CPG.

2. REGLES

La régata du Challenge de la Baie des Veys sera régie par :

2.1 : Les RCV de la FFV 2017-2020

2.2 : le règlement OSIRIS 2019

2.3 : la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2.4 : les instructions de courses (IC) disponibles à l'inscription (en cas de contradiction avec l'Avis de Course, les IC prévalent sur l'Avis de Course).

3. ADMISSIBILITE et INSCRIPTIONS

3.1 : L'épreuve est ouverte aux croiseurs OSIRIS Habitable ayant un certificat valide.

Le comité de course se réserve le droit de vérifier la conformité de jauge et le respect des règles de sécurité.

3.2 : Répartition des flottes : La flotte sera répartie en 2 groupes en fonction du nombre des inscrits.

3.3 : Sécurité :

- Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation et en conformité avec la législation de leur pays.
- D'une VHF en état de fonctionnement (émission et réception)
- D'un moteur en état de bon fonctionnement ainsi que d'une quantité de carburant nécessaire pour la durée de la régata.

3.4 : Équipage : Chaque bateau devra obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription une licence FFVoile Compétition ou une licence FFVoile Temporaire accompagnée un certificat médical. (Aucune licence ne sera délivrée les 8 et 9 juin).

3.5 : Inscriptions : Pour valider l'inscription, chaque concurrent devra obligatoirement envoyer la fiche d'inscription **au plus tard le 28 MAI 2019** au Yacht Club de St Vaast (YCSV) 4 Quai Cdt Paris 50550 Saint- Vaast la Hougue Ou par courriel à : rene.ravase@orange.fr
La fiche d'inscription peut être retirée sur le site du YCSV dans la rubrique « régates » puis Challenge de la Baie des Veys.

Le nombre maximum d'inscrits est fixé à 50 bateaux suivant l'ordre d'arrivée des inscriptions, les suivants seront classés en liste d'attente.

Les chèques seront libellés à l'ordre du Challenge de la Baie des Veys.

3.6 : Droit à payer :

Le prix d'inscription est fixé à **30 €** par personne embarquée (petit-déjeuner et repas du samedi soir inclus).
Gratuité de stationnement pour tous les bateaux participants à Saint-Vaast du 6 au 9 juin et du 9 au 15 juin et à Grandcamp.

Portes de Saint-Vaast : le 07 juin : Ouv. : 23h33, fermeture le 08 : 04h54, ouverture : 12h16
le 09 juin : Ferm. : 05h44,
Fermeture Grandcamp : 18h20

En fonction des places disponibles, possibilité d'inviter des personnes au repas du samedi soir (participation de 20 € par personne).

4. PROGRAMME :

Confirmation des inscriptions et retrait des Instructions de Course au Yacht Club de Saint-Vaast

- le vendredi 07 juin 2019 de 17h00 à 19h00.
- le samedi 08 juin de 09h00 à 11h30

HORAIRE POUR LE SAMEDI 08 JUIN 2019

ouverture des portes de Saint-Vaast	12h16
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	13h00
Coefficient	74
Fermeture des portes de Saint-Vaast	17h40
Repas	19h30

Repas le samedi soir à Saint-Vaast

HORAIRE POUR LE DIMANCHE 09 JUIN 2019

Fermeture des portes de Saint-Vaast	05h44
Signal d'avertissement de la 1 ^{ère} course du jour	06h00
Coefficient	70
Ouvertures des portes Grandcamp	13h05
Fermeture des portes de Grandcamp	18h20
Résultats	19h00

5. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions à partir du vendredi 07 juin à 17h00.

6. PARCOURS :

Ils seront décrits dans les annexes aux IC : de type côtier ou banane selon les flottes et conditions météo.

Des départs séparés et parcours différents pourront être donnés selon la répartition des flottes et du nombre d'inscrits par flotte.

Pour la journée du Samedi 08 Juin, les parcours auront lieu devant St Vaast (1 ou plusieurs courses pourront avoir lieu).

Dimanche 09 Juin Parcours Côtiers pour rallier Grandcamp et éventuellement parcours techniques devant Grandcamp.

7. CLASSEMENT et TROPHEES:

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1.

7.1 : Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système :

Temps sur temps.

Le système de point « à minima » s'appliquera.

Les classements généraux seront établis au cumul des points attribués à chaque bateau dans toutes les courses validées :

7.2 : Le Trophée : « CHALLENGE DE LA BAIE DES VEYS » sera attribué en additionnant le nombre de points obtenus par les 3 meilleurs voiliers de chaque club participant dans chaque groupe. Le club ne présentant pas de voilier dans un groupe se verra octroyer le nombre de point du dernier voilier classé de ce groupe +1 point

En cas d'ex æquo, le classement se fera en prenant en compte les 3, 4, 5 etc... meilleurs voiliers de chaque club.

Un classement individuel en appliquant le système de points à minima sera établi sur l'ensemble des manches.

8. COMMUNICATION RADIO :

Excepté en cas d'urgence un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. DECHARGE DE RESPONSABILITE :

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régates avant, pendant et après.

10. CONTACTS :

Pour tous renseignements :	M. Riby	Tel : 06 09 43 71 85
		riby.jean@neuf.fr
	M. Pain	Tel : 06 74 32 83 76.
		pain.charles@wanadoo.fr